



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>26173</b>	De <b>Mme Danièle Cazarian</b> ( La République en Marche - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Europe et affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Europe et affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> >Coopération internationale pour lutter contre les incendies	<b>Analyse</b> > Coopération internationale pour lutter contre les incendies.
Question publiée au JO le : <b>28/01/2020</b> Réponse publiée au JO le : <b>03/11/2020</b> page : <b>7813</b> Date de changement d'attribution : <b>07/07/2020</b>		

### Texte de la question

Mme Danièle Cazarian attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation catastrophique que connaît l'Australie depuis le mois de septembre 2019, et sur la multiplication des incendies de grande ampleur au cours de l'année 2019. Huit millions, c'est le nombre d'hectares partis en fumée en Australie depuis le début des incendies au mois de septembre 2019. Depuis 5 mois, les incendies se propagent et les autorités australiennes ne parviennent pas à en venir à bout. Cette catastrophe a fait 24 morts et des centaines de blessés. Près d'un milliard d'animaux auraient déjà disparu, parmi lesquels de nombreuses espèces en voie de disparition. Au cours de l'année 2019, de nombreuses autres régions ont connu des catastrophes semblables : forêt amazonienne, Sibérie, bassin du Congo, Indonésie, Californie. Des millions d'hectares détruits. Cette multiplication d'incendies toujours plus ravageurs est à la fois une cause et une conséquence du réchauffement climatique. Les températures élevées et les vents forts alimentent ces incendies et le manque de précipitation aggrave le phénomène. Les autorités locales ont de grandes difficultés à contrôler ces incendies afin qu'ils ne se propagent pas dans des zones habitées. Elle l'interroge sur les moyens de mettre en place une coopération internationale en cas de nouvel incendie d'une telle ampleur, dans le but d'anticiper les risques et de venir immédiatement en aide aux régions touchées en cas de besoin.

### Texte de la réponse

De septembre 2019 à mars 2020, l'Australie a été frappée par des incendies d'une ampleur encore jamais atteinte dans le pays. Presque tous les États ont été touchés (Victoria, Nouvelle-Galles du Sud, Territoire de la capitale, Australie méridionale) et le bilan a été dramatique : 33 morts, dont sept pompiers, plus de 17 millions d'hectares détruits, des centaines de millions d'animaux tués. Plusieurs pays ont apporté leur aide, en particulier les États-Unis et le Canada, liés par des accords d'assistance mutuelle, mais aussi des États insulaires du Pacifique. Au plus fort de la crise, le Président de la République a proposé au Premier ministre australien une assistance française pour combattre les feux. Une mission d'évaluation de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'intérieur, comprenant des spécialistes de la lutte contre les feux de forêts, s'est ainsi rendue en Australie du 7 au 17 janvier. Elle constitue les prémices d'une coopération bilatérale en matière de sécurité civile qui devrait se mettre en place prochainement. Le changement climatique est la cause principale de cette catastrophe dans un pays-continent où les périodes de sécheresse se multiplient depuis plusieurs années. Dans un contexte d'érosion dramatique de la biodiversité, les forêts méritent l'attention et la mobilisation de tous. Lors du Sommet du

G7 à Biarritz, en août 2019, le Président de la République et ses homologues présents ont alerté sur l'ampleur de la catastrophe écologique et humaine qui menaçait l'Amazonie et ont souhaité, pour la plupart, apporter leur assistance aux pays de la région qui le demanderaient. Au-delà de la réponse à cette situation d'urgence, la France, le Gabon et la Colombie ont mené des négociations avec les pays hôtes des forêts tropicales et les principaux pays bailleurs, qui ont abouti, le 3 juillet dernier, à l'approbation d'une Charte constitutive de l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales humides. L'une de ses principales missions est de mieux structurer l'aide internationale dans la prévention et la lutte contre les incendies de forêts dans les régions de forêt tropicale. Pour concourir à cet objectif, les membres de l'Alliance mèneront un plaidoyer commun pour une plus forte implication dans ce domaine et une meilleure articulation du mécanisme européen de protection civile (MEPC) du Directorate-General for European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations (DG-ECHO) et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs » avait dit en 2002 le Président Jacques Chirac lors du 4e Sommet de la Terre à Johannesburg. Presque vingt ans plus tard, la France témoigne par son action bilatérale, comme par ses initiatives multilatérales, de la priorité qu'elle attache à la préservation de la biodiversité et plus largement à la survie de notre planète.